



LE BAROTCHÉ

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

MAI 2026

N°149



Mairie de Labaroche - 298 Le Centre 68910 LABAROCHE

Tél. 03 89 49 83 23 - Fax. 03 89 78 92 05 - mairiedelabaroche@gmail.com

www.labaroche.fr - Facebook : Commune de Labaroche

SOMMAIRE

Page 3 : LE MOT DU MAIRE

Page 4 : LE CONSEIL MUNICIPAL & LES COMMISSIONS

**Page 9 : LES TRAVAUX DE LA COMMISSION FORÊT,
ENVIRONNEMENT, CHASSE & TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Page 11 : DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 15 : ACTUALITÉS MUNICIPALES

Page 18 : INFORMATIONS PRATIQUES

Page 19 : ÉTAT CIVIL

Page 20 : PRÉVENTION DES FEUX DE FORÊTS

Page 21 : ÉCOLES & JEUNESSE

Page 22 : VIE ASSOCIATIVE & MANIFESTATIONS

Page 27 : ANNIVERSAIRES DES ÂÎNÉS

Page 30 : IL ÉTAIT UNE FOIS

Page 31 : REMERCIEMENTS

Chères habitantes, chers habitants,

C'est avec beaucoup de plaisir et d'émotion que je vous adresse ce premier mot dans notre journal communal. Notre village de montagne, fort de ses 2331 habitants, possède une identité précieuse : celle d'une commune vivante, solidaire et profondément attachée à son cadre de vie exceptionnel.

Nous entamons cette nouvelle période dans un contexte où les finances des collectivités restent particulièrement contraintes. Comme beaucoup de communes, nous devons composer avec des budgets serrés, des coûts qui augmentent et des attentes légitimes de chacun. Cette réalité nous oblige à faire des choix responsables, et parfois difficiles à comprendre pour certains, avec une gestion rigoureuse et attentive de chaque euro engagé.

Malgré ces contraintes, notre volonté demeure intacte : préserver la qualité de vie dans notre commune et soutenir celles et ceux qui la font vivre au quotidien. Je pense bien sûr à nos nombreuses associations, culturelles, sportives, sociales ou festives, dont l'engagement est indispensable au dynamisme local. Elles créent du lien, transmettent des valeurs et participent à l'animation de notre territoire tout au long de l'année. La municipalité continuera à les accompagner avec conviction. C'est en grande partie grâce à elles que ce cadre de vie, que nous apprécions tous et auquel nous sommes attachés, perdure. Il est donc important qu'elles survivent, se développent et cela passe par un engagement de membres nombreux et actifs. Je vous encourage donc à les soutenir en devenant membre.

Je souhaite également saluer le travail de nos commerçants, artisans et acteurs économiques de proximité. Dans une commune de montagne, maintenir une activité locale forte est essentielle : pour l'emploi, pour les services à la population, mais aussi pour l'attractivité de notre territoire. Là encore, nous resterons mobilisés pour favoriser les initiatives et soutenir le commerce local, véritable cœur battant de notre village, mais nous ne sommes pas les seuls acteurs dans ce soutien. Tout comme les associations, je vous encourage à les soutenir et à les faire vivre.

Je tiens aussi à remercier très sincèrement l'ensemble des adjoints, des conseillers municipaux, des membres des différentes commissions communales, du personnel éducatif de nos écoles, des employés communaux qui participent, chacun à son niveau, à l'avancée des projets pour le bien de notre commune.

Le travail municipal ne se limite pas aux frontières de notre village. Une grande partie des projets et des compétences se construit désormais au sein de la communauté de communes. Cette coopération intercommunale demande du temps, du dialogue et un investissement important, mais elle est indispensable pour porter ensemble des projets structurants, défendre les intérêts de notre territoire de montagne et maintenir des services adaptés aux besoins de chacun. C'est pour cette raison que j'ai accepté le poste de vice-président.

Ensemble, avec pragmatisme, solidarité et confiance, nous continuerons à faire avancer notre commune, en restant fidèles à ce qui fait sa force : l'engagement collectif et l'attachement à notre territoire.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente lecture de ce nouveau numéro.

Fabien FORMWALD / Maire de Labaroche

LE MAIRE ET SES ADJOINTS



Fabien FORMWALD, Maire

- Président de toutes les commissions
- Délégué à l'ADAUHR
- Délégué au SIENOC
- Délégué au SIVU (SCOT)
- Délégué au Syndicat d'intérêt agricole
- Délégué au Territoire d'énergie Alsace
- Délégué suppléant à la Brigade verte
- Délégué suppléant au Syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss

Nathalie SIMON, 1ère adjointe en charge de l'environnement, du cadre de vie et de la communication

- Vice-présidente de la commission de la forêt, de l'environnement, de la chasse et de la transition écologique
- Conseillère communautaire à la CCVK
- Déléguée à l'Association des communes forestières
- Déléguée au Parc naturel régional des ballons des Vosges
- Déléguée au Syndicat d'intérêt agricole
- Déléguée au Territoire d'énergie Alsace
- Déléguée au Syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss
- Déléguée aux Résidences médicalisées du Canton Vert



Vincent BANNWARTH, 2e adjoint en charge du tourisme, des associations et des réservations de salles

- Vice-président de la commission de la communication, de la culture, du tourisme et des relations avec les associations
- Conseiller communautaire à la CCVK
- Délégué à l'Office de tourisme de la vallée de Kaysersberg



Carine SARY, 3e adjointe en charge des affaires scolaires et du périscolaire

- Vice-présidente de la commission des affaires scolaires, du périscolaire et de la crèche
- Vice-présidente de la commission du Centre Communal d'Action Sociale
- Vice-présidente de la commission finances
- Déléguée à la Brigade verte
- Correspondante Défense

Sébastien LAMPS, 4e adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux

- Vice-président de la commission de l'urbanisme, des travaux et de la gestion des bâtiments
- Vice-président de la commission des sapeurs-pompiers
- Délégué suppléant à l'ADAUHR



LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



**Déolinda
BARTHELME**



**Eric
RENAUD**



**Lucie
MILLION**



**Thomas
HENRY**



**Victorine
BALTHAZARD**



**Sébastien
RAUSCHER**



**Laure
HIPPERT**



**ÉLI
CLAUZADE**



**Nathalie
PARENT**



**Sébastien
EICH**



Julie LAMOOT
Déléguée suppléant
Parc des ballons des
Vosges



Gilles NEUSCH
Délégué suppléant
SIVU



**Jean-Marc
GUY**



Jean-Luc THOMAS
Délégué SIENOC
Délégué suppléant
Communes forestières

LES COMMISSIONS COMMUNALES

Présentation des commissions internes, de leurs prérogatives et des membres élus lors du Conseil municipal du 10 avril 2026.

Le Maire préside toutes les commissions. Le vice-président (adjoint) apparaît en rose foncé, puis les autres membres sont positionnés en respectant l'ordre lié aux élections municipales.

FINANCES

Prérogatives :

- Elaboration des budgets de la commune
- Suivi des principaux comptes, des crédits budgétaires, de la trésorerie, des dotations et des subventions

Membres :

Fabien FORMWALD
Carine SARY
Déolinda BARTHELME
Nathalie PARENT
Gilles NEUSCH
Jean-Luc THOMAS

URBANISME, TRAVAUX ET GESTION DES BATIMENTS

Prérogatives :

- Traitement technique et administratif des permis de construire et des autorisations de travaux
- Gestion des achats, ventes ou échanges de terrains
- Etude technique des projets d'urbanisme et programmation annuelle des travaux de voirie, d'aménagement et de construction des réseaux d'eau et d'assainissement

Membres :

Fabien FORMWALD
Sébastien LAMPS
Vincent BANNWARTH
Déolinda BARTHELME
Eric RENAUD
Julie LAMOOT
Jean-Marc GUY
Jean-Luc THOMAS

SAPEURS-POMPIERS

Prérogatives :

- Consultation sur les questions générales relatives aux sapeurs-pompiers volontaires, y compris la politique d'engagement
- Avis sur le règlement intérieur du service local d'incendie et de secours
- Gestion des équipements nécessaires aux sapeurs-pompiers

Membres :

Fabien FORMWALD
Sébastien LAMPS
Déolinda BARTHELME
Lucie MILLION
Sébastien EICH
Jean-Marc GUY

FORÊT, ENVIRONNEMENT, CHASSE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Prérogatives :

- Gestion du domaine forestier, des coupes de bois et des relations avec l'ONF
- Suivi des baux de chasse
- Gestion des espaces verts et du fleurissement
- Mise en oeuvre de la politique de gestion des déchets de la Communauté de Communes
- Recommandations de mesures pragmatiques facilitant la transition écologique

Membres :

Fabien FORMWALD
 Nathalie SIMON
 Déolinda BARTHELME
 Julie LAMOOT
 Jean-Marc GUY
 Jean-Luc THOMAS

COMMUNICATION, CULTURE, TOURISME, RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Prérogatives :

- Organisation des manifestations, des permanences et des rencontres avec les habitants
- Prise en charge des activités culturelles
- Relations avec les associations sportives et culturelles
- Accueil des touristes, promotion de la commune
- Gestion de la communication

Membres :

Fabien FORMWALD
 Vincent BANNWARTH
 Carine SARY
 Déolinda BARTHELME
 Eric RENAUD
 Lucie MILLION
 Victorine BALTHAZARD
 Sébastien RAUSCHER
 Laure HIPPERT
 Sébastien EICH
 Jean-Luc THOMAS

AFFAIRES SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRE ET CRÈCHE

Prérogatives :

- Gestion de la petite enfance et du périscolaire
- Relations avec les écoles maternelle et primaire
- Questions relatives à l'éducation
- Traitement des moyens de transport scolaire, du matériel informatique et de toute problématique liée au fonctionnement général

Membres :

Fabien FORMWALD
 Carine SARY
 Vincent BANNWARTH
 Déolinda BARTHELME
 Eric RENAUD
 Lucie MILLION
 Victorine BALTHAZARD
 Nathalie PARENT
 Julie LAMOOT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Prérogatives :

- Contribution aux actions sociales en collaborant avec des partenaires publics pour répondre aux besoins des personnes âgées, handicapées et des familles
- Prise en charge des anniversaires, repas et colis de fin d'année du 3eme âge

Membres :

Fabien FORMWALD
 Carine SARY
 Déolinda BARTHELME
 Eric RENAUD
 Lucie MILLION
 Victorine BALTHAZARD
 Laure HIPPERT
 Nathalie PARENT
 Claude MARCHAL
 Angèle FISCHER

APPEL D'OFFRES

Prérogatives :

- Examen des candidatures et des offres pour attribuer un marché public
- Attribution après évaluation
- Avis sur la passation des avenants
- Déclaration d'infructuosité et lancement d'une nouvelle procédure

Membres :

Fabien FORMWALD
 Vincent BANNWARTH
 Sébastien LAMPS
 Julie LAMOOT

suppléants :

Laure HIPPERT
 Jean-Marc GUY
 Jean-Luc THOMAS

IMPÔTS

Prérogatives :

- Évaluation des valeurs locatives des biens
- Participation à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties et à la valeur locative des propriétés bâties
- Avis sur les listes d'imposition
- Assistance à l'administration fiscale

Membres :

8 titulaires
 + 8 suppléants
*Désignation obligatoire
 avant fin mai - En cours
 par le Conseil Municipal*

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION FORÊT, ENVIRONNEMENT, CHASSE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La commission a débuté ses travaux le 12 mai 2026 en élaborant une feuille de route pour les années à venir afin de structurer la démarche, d'identifier des pistes de travail, de définir les priorités et de pouvoir rapidement planifier les premières actions à engager. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des axes sur lesquels la commission souhaite travailler prochainement.

Forêt et Chasse

- Communiquer sur les règles d'exploitation forestière
- Effectuer des visites sur le terrain pour suivre et comprendre les techniques utilisées
- Etudier les différents modes d'intervention
- Entretenir les chemins et sécuriser certaines zones
- Garantir des ventes de bois suffisantes pour maintenir un résultat excédentaire satisfaisant
- Préserver l'écosystème forestier tout en conciliant les différentes fonctions d'une forêt
- Proposer des journées citoyennes permettant l'entretien des secteurs forestiers touristiques
- Renouveler la certification PEFC pour une gestion durable des forêts (fin 2028)
- Afficher les dates des battues en précisant les secteurs concernés (sur internet et en forêt)



Transition écologique et Pédagogie



- Encourager les projets éducatifs en lien avec le développement durable et l'environnement
- Communiquer sur les actions permettant une meilleure adaptation au changement climatique
- Relancer le jardin pédagogique avec l'aide de bénévoles
- Proposer des réunions publiques d'échanges sur les bonnes pratiques environnementales

Eau et Agriculture

- Encourager la sobriété dans les usages de l'eau
- Proposer des actions collectives facilitant l'installation de réservoirs d'eaux pluviales ou l'acquisition de kits pour économiser l'eau potable
- Exploiter de vieux puits ou rechercher d'anciennes sources de montagne
- Préserver les espaces ouverts et les pâtures
- Accompagner les agriculteurs, les projets alimentaires locaux et tenter de développer le maraîchage



Energie et Déchets



- Etudier de nouveaux projets photovoltaïques collectifs pouvant encore bénéficier de subventions
- Analyser la problématique de surcharge de certains points de collecte (sachets rouges, don de vêtements, ...)
- Proposer des solutions de tri à la source des biodéchets, dont un système de compostage collectif

Cadre de vie et Animaux

- Préserver nos paysages et notre environnement de montagne avec des aménagements adaptés
- Encourager le fleurissement et la mise en place de lieux de repos avec point de vue
- Rappeler nos engagements en tant que "Commune nature"
- Faciliter certaines pratiques sportives en plein air
- Lutter contre le moustique tigre et le frelon asiatique
- Développer les interactions avec la SPA locale et les brigades vertes



Si vous souhaitez partager, avec les membres de la commission, vos connaissances et vos expériences sur les thématiques proposées ou si vous êtes volontaire pour participer à certaines actions ponctuelles, n'hésitez pas à en informer la Mairie !

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les délibérations dans leur version intégrale sont consultables sur le site internet de la commune ou en mairie

SÉANCE DU 9 JANVIER 2026

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Mme Catherine OLRÉY a été élue et proclamée Maire. M. Alain VILMAIN, Mme Catherine MERCKLE et M. Bernard BANGRATZ ont été élus et proclamés adjoints.

DÉLÉGATIONS ET INDEMNITÉS

Le Conseil Municipal a pris connaissance des délégations qu'il peut donner au Maire pour la durée du mandat dans le cadre de l'article L 2122-22 du code des Collectivités Territoriales.

Le Maire percevra l'indemnité légale qui est égale à 55,7% de l'indice brut terminal (1027). Pour ce qui concerne l'indemnité des adjoints, ils percevront également l'indemnité légale soit 21,38% de l'indice brut terminal (1027).

HOMMAGE À M. RUFFIO

- la commune a fait un don de 500 € à la ligue contre le cancer
- la gérante du camping de Labaroche a planté trois chênes au camping

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2026

MOTION POUR RÉAFFIRMER L'APPARTENANCE DE LA COMPÉTENCE « DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ » AU SEIN DU BLOC COMMUNAL

Suite au souhait de l'Etat de renforcer le rôle du département en matière de distribution d'électricité et de gaz, le Conseil Municipal a demandé au gouvernement de renoncer à ce projet et de maintenir la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité comme une compétence exclusive du bloc communal en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation qui fonctionne en ayant fait les preuves de son efficacité.

Pour la distribution de gaz, le Conseil Municipal a demandé au gouvernement d'initier un processus de regroupement du pouvoir concédant à l'échelle du territoire départemental, comparable à celui adopté pour la distribution d'électricité dans la loi de 2006 relative au secteur de l'énergie.

PROGRAMME ONF 2026

Le Conseil Municipal a pris connaissance du bilan ONF 2025 qui fait apparaître un résultat excédentaire de 6 966,00 € HT et du programme ONF pour 2026 qui s'établit comme suit :

Recettes prévisionnelles des coupes H.T.	80 610 €
Frais exploitation (hors garderie) H.T	62 242 €
Bilan NET prévisionnel H.T.	18 368 €

Devis de travaux H.T. 16 733 €

SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal a accordé une subvention :

- de 400 € à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers ;
- de 2 520 € à l'Ecole de Musique de la vallée de Kaysersberg.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Le Conseil Municipal a discuté du projet de D.O.B. pour 2026 et a fixé les priorités qui seront inscrites lors de l'élaboration du budget primitif 2026 s'établissant comme suit :

DÉPENSES INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX « COMMUNE » (Comptabilité Générale M57).

Achat d'une nouvelle tondeuse	13 720 €
Ecran Numérique Interactif – école primaire	9 400 €
Extension du columbarium	9 360 €
Poteau incendie	7 000 €
Casque pompiers 13 pièces	9 000 €

DÉPENSES TRAVAUX RÉSEAU D'EAU (Comptabilité M49).

Travaux tranche 2025 (AEP Espoche, Centre)	797 000 €
Renouvellement du dispositif détection de fuite	25 900 €
Location de véhicule type porte-outils	50 000 €

SÉANCE DU 6 MARS 2026**ACHAT DE TERRAIN PRÉ ET FORÊT**

Le Conseil Municipal a approuvé l'achat au profit de la commune des parcelles privées, section 10 n°270 et section 4 n°16 d'une superficie totale de 12,67 are pour un montant de 440 €.

AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le Conseil Municipal a approuvé la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et la signature du marché d'alimentation en eau potable – tranche 2025 avec l'entreprise ARKEDIA pour un montant HT de 796 496,78 €.

COMPTES ADMINISTRATIF, COMPTES DE GESTION 2025 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal a adopté le compte administratif 2025 en comptabilité générale (M57) ci-dessous :

Section de Fonctionnement

Dépenses 2025	1 707 939,82 €
Recettes 2025	2 140 731,48 €
Excédent 2024 reporté	1 212 991,55 €
Excédent global 2025	1 645 783,21 €

Section d'Investissement

Dépenses 2025	1 944 146,67 €
Recettes 2025	1 402 691,49 €
Déficit 2024 reporté	587 776,89 €
Déficit global 2025	1 129 232,07 €

Le Conseil Municipal a adopté le **compte administratif 2025** en comptabilité Eau et Assainissement (M49) ci-dessous.

Section de Fonctionnement

Dépenses 2025	590 397,49 €
Recettes 2025	612 024,66 €
Excédent 2024 reporté	701 505,65 €
Excédent global 2025	732 132,82 €

Section d'Investissement

Dépenses 2025	300 053,97 €
Recettes 2025	189 263,26 €
Déficit 2024 reporté	149 376,69 €
Déficit global 2025	38 585,98 €

Le Conseil Municipal a affecté les **résultats 2025** des comptabilités M57 et M49 comme mentionnés ci-dessous :

Comptabilité générale M57

Report de l'excédent en section de fonctionnement (002) :	516 551,14 €
Report du déficit en section d'investissement (001) :	1 129 232,07 €
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) :	1 129 232,07 €

Comptabilité des services eau et assainissement M49

Report de l'excédent en section de fonctionnement (002) :	723 132,82 €
Report du déficit en section d'investissement (001) :	38 585,98 €

TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2026

Le Conseil Municipal décide de conserver les taux 2025 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et celui de la taxe d'habitation et de fixer ces taux communaux comme suit à compter du 01/01/2026 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 28,68 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 84,00 %
- taxe d'habitation (TH) : 11,55 %

BUDGETS PRIMITIFS 2026

Suite aux travaux de la Commission des Finances (élargie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal) lors de la réunion du 3 mars 2026, le Conseil Municipal a adopté le **Budget Primitif 2026 de la comptabilité générale M57** ci-dessous :

Section de Fonctionnement

Dépenses 2026	2 346 451,14 €
Recettes 2026	2 346 451,14 €

Section d'Investissement

Dépenses 2026	2 185 033,07 €
Recettes 2026	2 185 033,07 €

Le Conseil Municipal a adopté le **Budget Primitif 2026 de la comptabilité Eau et Assainissement M49** ci-dessous.

Section de Fonctionnement

Dépenses 2026	590 397,49 €
Recettes 2026	612 024,66 €

Section d'Investissement

Dépenses 2026	300 053,97 €
Recettes 2026	189 263,26 €

SÉANCE DU 27 MARS 2026

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

M. Fabien FORMWALD a été élu et proclamé Maire. Mme Nathalie SIMON, M. Vincent BANNWARTH, Mme Carine SARY et M. Sébastien LAMPS ont été élus et proclamés adjoints.

DÉLÉGATIONS ET INDEMNITÉS

Le Conseil Municipal a pris connaissance des délégations qu'il peut donner au Maire pour la durée du mandat dans le cadre de l'article L 2122-22 du code des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a approuvé les indemnités des élus comme mentionné ci-dessous :

- Le Maire percevra l'indemnité légale qui est égale à 55,7% de l'indice brut terminal (1027).
- Les adjoints percevront également l'indemnité légale soit 21,38% de l'indice brut terminal (1027).

POINTS DIVERS

- M. Neusch a évoqué une demande de contextualisation budgétaire de la commune
- Le Conseil Municipal a sollicité une présentation des équipes communales dès que possible et en présence du plus grand nombre

SÉANCE DU 10 AVRIL 2026

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses représentants au sein des structures intercommunales ou extérieures. Le résultat est détaillé dans les pages 4 et 5 de ce bulletin, avec au total 15 délégués titulaire et 6 délégués suppléants.

COMMISSIONS INTERNES

Le Conseil Municipal a voté la composition de chaque commission communale. Le résultat est détaillé dans les pages 6, 7 et 8 de ce bulletin.

Une discussion sur l'ouverture des commissions aux personnes extérieures est engagée et la possibilité d'intégrer 2 personnes extérieures est évoquée.

DEMANDE DE SUBVENTION VIA FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAUX «ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE»

Le Conseil Municipal a approuvé la nature, le coût et le plan de financement de la mise en place et de l'achat d'un récupérateur d'eau pour un montant de 731,12 € HT. Il a autorisé le Maire à faire les demandes de subventions correspondantes.

COMMUNICATIONS ET POINTS DIVERS

- M. le Maire évoque une réorganisation du périscolaire suite au départ de la directrice adjointe, qui est remplacée par une agente de la commune déjà en poste dans la structure.
- Suite à la question de Mme Lamoot concernant la garderie communale du matin, M. le Maire confirme qu'aucune modification n'est évoquée pour septembre 2026.
- M. Neusch souhaite avoir un retour des actions de la municipalité. Un compte-rendu de la réunion hebdomadaire entre le Maire et les adjoints sera transmis aux conseillers municipaux.

ACTUALITÉS MUNICIPALES

PARTICIPATION DES HABITANTS À CERTAINES COMMISSIONS COMMUNALES

Depuis de nombreuses années, 2 habitants de la commune participent systématiquement à la commission "Centre Communal d'Action Sociale". Certains habitants sont également déjà intégrés dans la commission des impôts. Le Conseil Municipal est favorable au principe d'élargir ce dispositif à d'autres commissions pour 2027.

Les commissions sélectionnées et les modalités précises (candidature, durée, choix,...) seront définies dans les prochains mois.

MODERNISATION DU SITE INTERNET



Une étude va être engagée prochainement par la municipalité afin d'envisager une modernisation du site internet de la commune, avec principalement trois objectifs :

- Améliorer la structure globale, la fonction de recherche et la maintenance du site
- Faciliter l'accès aux informations avec également la possibilité de télécharger les fichiers au format PDF
- Associer au site une application mobile facilitant l'accès aux données principales

Ce dernier point est primordial. C'est ce qui permettra à chaque personne ayant téléchargé l'application de recevoir des notifications afin d'être informée en temps réel sans être obligée d'avoir un compte Facebook. Chacun pourra faire le choix de recevoir toute ou partie des notifications en fonction du niveau d'urgence ou des rubriques sélectionnées.

Cette évolution aura un coût qui doit être maîtrisé et qui ne devra en aucun cas dépasser 1 € par an et par habitant.

En attendant ce changement, il est toujours conseillé de s'abonner (sur le site internet actuel) à la newsletter afin de recevoir un mail à chaque nouvelle communication.

Si vous souhaitez faire des suggestions sur les améliorations à apporter au site internet, envoyez un mail à la Mairie avec la mention "Nouveau site internet" en objet.

CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE DU 8 MAI : SE SOUVENIR, HONORER ET TRANSMETTRE

Chaque année, le 8 mai marque une date essentielle de notre histoire : la commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale en 1945. Ce jour symbolise la victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie et la fin de plusieurs années de conflit, de souffrances et de sacrifices.

Dans son discours, Monsieur le Maire a rappelé le *"courage extraordinaire de femmes et d'hommes ordinaires qui ont refusé la barbarie, l'occupation, l'antisémitisme, le racisme et la haine. Alors que les derniers témoins directs disparaissent peu à peu, notre responsabilité collective devient immense : transmettre."*

Transmettre non seulement les faits, mais aussi le sens de cette mémoire. Car le devoir de mémoire n'est pas un regard tourné vers le passé par nostalgie. Il est un engagement pour l'avenir. Cet engagement concerne particulièrement les jeunes générations. À vous, les jeunes présents aujourd'hui, nous voulons dire que la paix n'est jamais acquise : elle se construit chaque jour par le respect de l'autre, le dialogue, la tolérance, la démocratie et le refus des extrémismes."



TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

Dans la continuité de ces dernières années, des travaux de modernisation, de remplacement et de renforcement du réseau d'eau potable ont démarré sur le secteur de l'Espoche.



Les travaux qui ont débuté en avril suivent leur cours et devraient s'achever fin juin 2026.

A l'issue de cette phase, une dernière tranche démarrera sur le secteur de la Mairie pour une durée de 12 semaines.

CIRCULATION PERTURBÉE SUR LA D11

La plus grande prudence est requise durant ces travaux de rénovation du réseau d'eau à **l'Espoche**.

En effet, les habitants ne pouvant pas accéder à leur habitation seront autorisés à stationner le long de la D11.



CHEMINS COMMUNAUX

Une réflexion a été entamée sur l'entretien des chemins communaux, dans le cadre d'une démarche visant à assurer une réhabilitation pérenne de ces chemins. Un relevé précis est en cours de réalisation, ainsi qu'une étude technique sur la gestion des eaux de pluie.

A l'issue de cette phase, un plan pluriannuel sera proposé, afin d'engager des travaux par tranche et par secteur sur les 5 prochaines années, dans le respect du budget annuel pouvant être alloué à ce poste de dépense.

Pour l'année 2026, une première phase de travaux sera engagée sur les secteurs les plus dégradés. Cette première phase de travaux devrait être réalisée au courant de l'été.

INFORMATIONS PRATIQUES

INSCRIPTION GARDERIE

L'inscription en garderie est ouverte en mairie jusqu'au **31 juillet 2026**.

Tarif unique de 200 € par enfant (peu importe la fréquentation).

Pour toute question, vous pouvez contacter directement la mairie

REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Face aux risques exceptionnels (comme un épisode de canicule), la municipalité met en place un dispositif de vigilance pour les personnes les plus exposées :

- les personnes âgées de 65 ans et plus,
- les personnes âgées de 60 ans et plus reconnues inaptes au travail,
- les adultes en situation de handicap.

Les personnes souhaitant s'inscrire (ou se réinscrire) au registre des personnes vulnérables peuvent le faire dès à présent en contactant la mairie, de préférence le matin, par téléphone.

Un formulaire est également mis à disposition (ci-dessous ou à la mairie) si vous souhaitez inscrire un de vos proches (avec son consentement). L'intéressé dispose d'un droit d'accès et peut à tout moment demander la modification ou l'annulation de son inscription.

Nous invitons chacun à se manifester, afin de garantir une protection optimale durant les périodes de chaleur ou autres événements majeurs.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse (n° et lieu-dit) : _____

Numéro de téléphone : _____

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence :

Nom : _____

Téléphone : _____

Lien avec la personne : _____

Date et signature : _____

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Pour éviter les cambriolages, les squats et les tentatives d'effraction en votre absence, vous pouvez bénéficier gratuitement du dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV).

Les gendarmes veilleront sur votre logement lors de leurs patrouilles et vous préviendront en cas d'anomalie. Pour vous inscrire, vous pouvez :

- utiliser internet (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R43241>)
- ou vous rendre à la gendarmerie de Lapoutroie.

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Nous vous invitons à transmettre l'index de votre compteur d'eau au secrétariat de la mairie, par téléphone au 03 89 49 83 23, par courrier ou par mail à mairiedelabaroch@gmail.com à partir du 1^{er} juin 2026.

Les compteurs extérieurs (regards incongelables) seront relevés par les agents.

Nous souhaiterions que les relevés nous parviennent **avant le 20 juin 2026.**

A partir de cette date, si aucun relevé ne nous est parvenu, il sera procédé à une estimation basée sur les consommations précédentes.

M. Mme : _____

Adresse : _____

Relevé de l'index du compteur d'eau : _____

Date : _____



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

XOLIN Gabin né le 07.01.2026
LEGRIS Adèle née le 14.04.2026

MARIAGES

LEFEBVRE Charlotte et **SAGE Fabien** le 02.05.2026
GREINER Anne et **RAUL Adrien** le 15.05.2026

DÉCÈS

BIRGERT née BUHL Aline le 02.02.2026 (92 ans)
EDEL née HUTTLIN Renée le 05.02.2026 (75 ans)
FONNÉ Guillaume le 02.05.2026 (52 ans)
SOLDANI Marie-Antoinette le 17.05.2026

PRÉVENTION DES FEUX DE FORÊT

Le changement climatique, qui contribue à l'assèchement de la végétation, augmente le risque de feux de forêt et de végétation. Bien souvent, ce sont les gestes du quotidien qui sont à l'origine des départs de feux, suite à des maladresses ou à des imprudences qui peuvent avoir de lourdes conséquences.

Au vu d'un évènement récent dans la forêt traversée par le parcours de santé - qui fera désormais l'objet d'une surveillance renforcée - il semble nécessaire de rappeler les bons réflexes à adopter, mais aussi les **points importants de l'arrêté du Préfet du Haut-Rhin** (pris le 28 décembre 2023) qui décrit les dispositions relatives aux brûlages et à l'usage du feu dans notre département.



Il est défendu de faire du feu dans les bois et les forêts, ainsi qu'à moins de 200 mètres de ceux-ci.

De plus, **entre le 15 mars et le 30 septembre**, il est interdit de fumer, de faire des feux de camps et des barbecues, dans les bois et forêts et à 200 mètres de ceux-ci.

L'interdiction de fumer s'applique aussi aux voies traversant les bois et forêts.

Notre responsabilité est collective et nous devons agir et réagir face à toute situation pouvant faciliter le départ d'un feu. Pour contribuer à la prévention des incendies de forêt, voici quelques bons gestes à adopter :

- Feux et barbecues : j'organise les barbecues chez moi, sur une terrasse et loin de la végétation qui peut s'enflammer
- Cigarettes et mégots : je jette mes mégots dans un cendrier. Je ne fume pas en forêt.
- Travaux et bricolage : je réalise mes travaux loin de la pelouse et des herbes sèches. Je prévois un extincteur à portée de main en cas de départ de feu.



IMMERSION À L'ÉCOLE MATERNELLE

par Nathalie PARENT, conseillère municipale

Lors d'une matinée de découverte particulièrement enrichissante, j'ai eu le plaisir de me rendre à l'école maternelle de Labaroche aux côtés du nouveau Maire Fabien FORMWALD et de Carine SARY, adjointe en charge des affaires scolaires et du périscolaire.

Nous y avons été accueillis par le directeur Jean-Baptiste DÉFINIS et l'ensemble du personnel de l'école.

Dès notre arrivée, nous avons découvert une organisation étonnante et inspirante : toutes les portes entre les différentes classes restent ouvertes. Les enfants circulent librement d'un espace à l'autre avec leur fiche de travail et réalisent les activités dans l'ordre et au rythme qui leur conviennent. Malgré cette grande autonomie, un calme impressionnant règne dans toute l'école.

Avant la récréation du matin, nous avons assisté au regroupement de chaque section. Les enfants vont chercher eux-mêmes un tissu pour s'asseoir. Chacun participe à la vie collective : l'un est chargé de nettoyer les tables, tandis que les autres prennent part aux différents rituels du matin. C'est un moment privilégié pour compter, chanter - accompagné à la guitare par Jean-Baptiste - mais aussi pour exprimer ses émotions et partager avec les autres.

Cette matinée fut une très belle expérience, riche d'enseignements sur une pédagogie fondée sur l'autonomie, la confiance et le respect du rythme de chaque enfant.



VIE ASSOCIATIVE & MANIFESTATIONS

CLUB DE L'ÂGE D'OR

Le jeudi 22 janvier s'est tenue l'Assemblée Générale du Club de l'Âge d'Or suivie d'une dégustation de la galette des rois. Pour terminer cet après midi en toute convivialité, jeux de cartes et jeux de société furent déployés.



N'hésitez pas à rejoindre le club de l'Âge d'or de Labaroche !

Ce club compte à ce jour 41 membres qui se retrouvent deux après midi par mois pour faire des jeux et prendre un goûter.

En plus de la galette des rois en janvier, nous proposons :

- un barbecue en juin et un après midi vin nouveau en septembre ;
- deux sorties par an, en bus ou en covoiturage (si la distance est raisonnable).

CHASSE AUX OEUFs

Cette année encore, la traditionnelle chasse aux œufs a réuni familles et enfants dans une atmosphère joyeuse et pleine de vie. Sous l'impulsion du musée des métiers du bois, le parc s'est métamorphosé, le temps d'une journée, en un terrain d'aventures enchanté..



Paniers à la main, les enfants se sont élancés, les yeux pétillants, à la recherche des trésors dissimulés par les six lièvres de Pâques qui se sont laissés prendre en photo, malicieux complices de cette fête printanière. Entre éclats de rires, courses effrénées et émerveillement, chacun a savouré ces instants précieux, tissant des souvenirs partagés en famille.

Les enfants sont repartis le cœur léger et les bras chargés de douceurs bien méritées. Une mention particulière aux 4 jeunes explorateurs qui ont découvert les précieuses pièces en bois.

Goûter de Saint Nicolas

Comme l'année précédente, les joueurs de l'École de Tennis ont bénéficié d'un goûter de Saint Nicolas à la fin de leur cour.



Achat d'une machine d'entretien des terrains de tennis

Il nous tenait à cœur de chercher une solution pour conserver le plus longtemps les terrains extérieurs en bon état de jeu et réduire au maximum les coûts et impacts écologiques de l'entretien de ses terrains. Grâce aux aides financières de l'ancienne municipalité et du Crédit Mutuel, nous avons pu concrétiser le projet d'acquisition d'une machine spécialisée dans l'entretien des gazons synthétiques. Nous les remercions sincèrement pour leur confiance et leur soutien.



Nettoyage de printemps des terrains

Dimanche 12 avril, les bénévoles se sont réunis pour une matinée de travail. Le programme était le suivant : dépollution des terrains avec notre nouvelle machine, désherbage des abords des terrains, rangement et nettoyage du club house, diverses réparations de matériels d'entretien. Cette matinée a été suivie d'un apéro puis d'un entraînement de l'équipe engagée dans le championnat départemental.

Merci aux bénévoles !

Championnat Régional par équipe Messieurs Printemps 2026

Venez soutenir notre équipe qui jouera les 3 mai, 10 mai et 7 juin à Labaroche !

Save the date !

- **Fête du Club et pré-inscriptions** : Samedi 13 juin de 9h à 12h
- **Octobre Rose** : début octobre



AG ASSOCIATION DU MUSÉE DES MÉTIERS DU BOIS

L'assemblée générale de l'association du musée des métiers du bois s'est tenue à la maison des associations le 18 Avril 2026 en présence du nouveau Maire Fabien FORMWALD accompagné de son adjoint Vincent BANNWARTH.

Après avoir rendu hommage à Bernard RUFFIO, le président Yves SCANDELLA a remercié l'assistance composée de 52 des 75 membres de l'association, ce qui montre une fois de plus l'intérêt des participants au fonctionnement et à la vie de l'association.

L'important ordre du jour a été épuisé au bout d'une heure trente. L'ensemble des points ont été adoptés à l'unanimité, dont la gratuité permanente de visite pour les «Barotchés» sur présentation de justificatifs d'identité et de domicile.



*Profitez en pour venir découvrir
ou redécouvrir en famille notre
beau Musée !*

Le Maire a ensuite réaffirmé son intention de voir la parfaite collaboration entre la municipalité, les services municipaux et l'association se poursuivre.

Une belle surprise attendait Yves et son épouse Joëlle. Eric SCHIELE, vice-président, aidé par sa fille Angélique ont réalisé un magnifique Winnie l'Ourson sculpté qui, à coup sûr, trouvera une place de choix dans la maison du Cras.

La soirée se termina ensuite par le verre de l'amitié.



Les membres de l'association rappellent qu'ils accepteraient avec joie l'arrivée de nouveaux guides bénévoles qui viendraient renforcer l'équipe actuelle composée de 26 guides.

TRADITIONS ARTISANALES

Le 19 avril 2026, l'association Au Fil d'Ariane a donné rendez-vous aux amoureux de l'artisanat à l'occasion de la **10^e édition des Traditions Artisanales**. Une trentaine d'exposants ont répondu présents, venant partager leurs créations et leurs produits du terroir avec enthousiasme et passion.

Tout au long de la journée, les visiteurs ont pu découvrir la richesse du savoir-faire local à travers des univers variés : bijoux, couture, céramique, objets en bois, chocolats,...

Les échanges entre exposants et visiteurs ont largement contribué à l'ambiance conviviale de l'événement. Chacun a pu en apprendre davantage sur les techniques de fabrication, les inspirations et les parcours de ces artisans passionnés.



Une petite restauration, une buvette et une tombola sont venues compléter cette belle journée, placée sous le signe du partage et de la bonne humeur.

À travers cette manifestation, la commune de Labaroche confirme une nouvelle fois son attachement aux traditions artisanales et à la valorisation des talents locaux.

O'GYM

Petite pause pour une photo avec une partie des participants du groupe de gymnastique du jeudi soir, dont leur coach Sabine Martin (à gauche).

Avec aussi un grand sourire et une énergie qui ne faiblit pas !



RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER !

La Fête Médiévale de Labaroche est de retour !

Les Compagnons du Château du Hohnack vous donnent rendez-vous le **samedi 13 juin 2026** au Parc du Musée du Bois pour la **6e Fête Médiévale** ! Dès 16h : jeux, initiations, buvette, et une belle **soirée spectacle médiévale** avec jonglerie de feu, danses et musique.

Cette année, nous recentrons notre fête autour de l'essentiel : **le partage, la convivialité et la passion du patrimoine**. Une belle occasion de découvrir notre association... et peut-être de nous rejoindre !

Nous vous attendons **nombreux** pour passer ensemble une soirée inoubliable dans l'esprit du Moyen Âge.

Fête organisée sous réserve de bonnes conditions météorologiques.



Une belle exposition à venir

Nos Passeurs d'Images proposent un nouveau moment de partage les 6 et 7 juin 2026.

Marché aux puces

Venez nombreux pour faire de très bonnes affaires le 7 juin 2026 !



Les P'tits Crayons
École élémentaire Jean Heun de Labaroche
Marché aux puces de Labaroche
Le 7 juin 2026
(Inscription jusqu'au 27 mai 2026)
Espace extérieur du musée du bois de Labaroche

ANNIVERSAIRE D'INGEBORG PAUPE

À Labaroche, c'est un très bel anniversaire qui a été célébré récemment : les 90 ans de Madame PAUPE, entourée de sa famille et de l'affection des habitants du village.

Le parcours de Madame PAUPE force l'admiration. Après avoir travaillé pour l'OTAN, elle a accompagné durant de nombreuses années son mari architecte dans son activité professionnelle. Très investie dans la transmission et le partage, elle donnait également, le soir, des cours d'allemand et d'anglais aux étudiants de son village.

Le couple a vécu près de 60 ans dans une maison atypique et remarquable, construite en 1960 par son époux près de Fontainebleau, en Seine-et-Marne (*).

Deux ans après le décès de son mari, Madame PAUPE a rejoint sa famille à Labaroche. Une installation rapide, puisqu'à peine trois mois après la proposition de sa fille, elle posait déjà ses valises dans le village. Depuis son arrivée, elle profite pleinement de la douceur de vivre et de l'ambiance chaleureuse de Labaroche, pour le plus grand bonheur de ses proches.

**Clin d'œil inattendu à cette maison chargée de souvenirs : après le départ de Madame PAUPE, le film L'Affaire Bojarski y a été tourné.*



MICHAEL FOLEY, 90 ANS DE MA VIE EN QUELQUES MOTS

« Je viens de célébrer mes quatre-vingt-dix ans. Né sujet de sa Majesté britannique, j'ai vu le jour le 10 janvier 1936, à l'hôpital de Londres-Marylebone, ce même hôpital où Rudyard Kipling – l'auteur du Livre de la Jungle – décéda huit jours plus tard. Mes parents aussi bien que mes amis m'ayant toujours appelé « Mike », je n'ai découvert mes vrais prénoms qu'une vingtaine d'années plus tard, à l'occasion d'une demande de passeport. Selon l'Etat-Civil, je m'appelle en fait Hervy Christian Michael FOLEY. Allez comprendre ! Bien qu'ayant vécu davantage à l'étranger qu'au Royaume-Uni, mes origines britanniques me conduisent à souligner qu'à ce jour, j'ai survécu à quatre monarques et souhaite longue vie à Charles III (77 ans).

Mes jeunes années ont été marquées par la Seconde Guerre mondiale (1939-1945). En effet, je n'avais que trois ans quand celle-ci a été déclarée ; je me souviens d'ailleurs du vol d'un biplan au-dessus de la plage tractant une bannière « guerre déclarée ». Mon père, vétéran de la Première Guerre mondiale qui prenait très au sérieux la sécurité de sa famille, étant persuadé que l'envahisseur viendrait par la côte, privilégiait Londres qui ... sera bombardée. Après les bombardements, nous avons donc fui vers le sud, à Horley, où mon père a d'abord loué la maison, qu'il achètera plus tard.

Dans le contexte d'après-guerre, j'ai rapidement quitté l'école pour exercer divers petits boulots, dans une ferme, dans un hôtel, dans un grand magasin londonien (Simpson Picadilly Store) en tant que coursier. Ma mère travaillait dans ce même magasin comme surveillante. Peu de temps après, je décidais de rejoindre la police militaire avec des affectations au Moyen-Orient et en Europe. En 1956, j'ai été affecté à Chypre (crise chypriote) puis à Port Said (Egypte), comme suite à la nationalisation du Canal de Suez. A mon retour au Royaume-Uni, confronté aux difficultés pour trouver un emploi dans le privé, j'ai décidé de tenter la voie de la police avant de rejoindre, une nouvelle fois, l'armée. A l'époque, ce choix me permettait de reprendre des études universitaires et de passer un diplôme pour être interprète. J'ai occupé plusieurs postes jusqu'en 1965 : aux Nations Unies à Paris, des missions spéciales conjointes avec la Gendarmerie Nationale et une affectation en Allemagne au Quartier Général de Rheindahlen. Cette période a été mise à profit pour approfondir mes compétences en tant qu'interprète-traducteur.

En 1965, j'ai fait le choix de quitter l'armée et de me lancer comme traducteur-interprète « free-lance », tout en suivant des cours dans plusieurs écoles dans le Surrey et le Sussex pour devenir enseignant. Cela étant, outre le divorce d'avec ma première épouse et la situation économique au Royaume Uni, j'ai décidé de m'installer en Allemagne avec Anne et d'y mener nos activités d'enseignement et de traduction d'abord à Duisburg puis à Hanovre. J'ai épousé Anne en juin 1984.

Mon rêve est devenu réalité en décembre 1984, quand nous avons créé notre propre institution d'enseignement (langues et gestion d'entreprise), dont le fonctionnement reflétait notre philosophie de l'éducation et nous permettait de mettre nos expériences au service de la pédagogie. Nous nous établîmes alors à Müllheim avant de nous installer à Freiburg ; nous avons alors commencé à effectuer de nombreux séjours en Alsace où de solides amitiés ont été nouées. C'est ainsi que nous avons découvert Labaroche où nous nous sommes établis pour nos vieux jours dans la maison d'amis que nous avons transformée.

De fait, j'ai enseigné jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans et ce n'est qu'en 2019 que nous avons définitivement passé la main pour la gestion de «l'International Business School». Nos enfants et petits-enfants ont fait des études approfondies et réalisent de belles carrières. Ils sont dispersés aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne.



Le temps passe vite et j'ai toujours du mal à réaliser que je viens de fêter mes quatre-vingt-dix ans. Ce qui est sûr, c'est que nous nous sentons bien parmi vous à Labaroche. »

JACQUELINE RIETTE, LA MÉMOIRE DU SIÈCLE

par Thierry SCHERRER

Jacqueline RIETTE, née en février 1927 et aujourd'hui paisiblement retirée à Pairis, est une mémoire de près d'un siècle de vie aux Évaux. Une mémoire vive, précise, riche. Et dans la foule foisonnante de ses souvenirs la place tenue par ses parents et sa fratrie est essentielle. Il y a bien sûr la place du père, toujours par monts et par vaux du fait de la collecte du lait dont il avait fait son métier. Pour assurer sa mission au quotidien, il lui avait fallu acquérir un camion, « *Un Renault équipé d'une remorque, pour recevoir des bidons de 40 litres destinés à la laiterie principale de Colmar* ». Et ce n'est pas tout, car il était rapidement devenu indispensable de disposer également d'un téléphone, chose encore rarissime dans les années 30, en moyenne montagne de surcroît. Tout aussi importante, la place de la mère porte le sceau de la complicité féminine. Une mère avec laquelle elle participait à la tenue des comptes de la collecte de lait et dont « *le prix était fixé sur la base de 38 grammes de graisse au litre* ».

En ces années d'avant-guerre, puis de Seconde Guerre mondiale, la vie rurale était rude mais longtemps heureuse. C'est en sabots que l'on allait à l'école, pour y apprendre le français, que les parents s'évertuaient à pratiquer avec leurs enfants alors qu'ils parlaient le patois welche entre eux. L'allemand suivra, avec son lot de difficultés et de bouleversements dans une vie contrainte par l'occupant. Ce qui n'empêcha pas Jacqueline de décrocher brillamment son certificat d'études primaires à l'âge de 13 ans, objet de sa légitime fierté. Ces années d'enfance et d'adolescence avaient aussi marqué une sorte de temps béni aux yeux de Jacqueline, qui ne connaissait plus grand bonheur que d'être entourée de ses cinq sœurs, Maria, Monique, Suzanne, Alice et Annette. Les distractions, à l'époque, c'étaient la fête de la Saint-Michel, à l'église éponyme de Labaroche et les concours de tir où les jeunes gens du village rivalisaient d'adresse.



Jacqueline RIETTE, le 12 novembre 2025



Le mariage de Jacqueline et Henri Riette

Après la Libération, la vie reprendra son cours mais un monde nouveau émergera, avec de profondes transformations. En mai 1952, elle unira son destin à celui d'Henri RIETTE, qui œuvrera près d'un quart de siècle au conseil municipal, comme conseiller puis comme adjoint au Maire. Ce sera ensuite aussi son propre parcours professionnel, avec un poste de monitrice d'enfants obtenu à Strasbourg, dont elle garde le meilleur souvenir.

D'autres anecdotes reviennent encore, l'évocation des unes suscitant l'émergence des autres, telle la rocambolesque histoire de ce cochon qui fut d'abord volé à ses parents par l'occupant avant d'être saisi par les soldats français et finalement repris par les premiers. Elle en sourit aujourd'hui avec la malice de celle qui a mené une vie qui n'a jamais connu la routine et l'ennui. Une vie que trois enfants, cinq petits-enfants et huit arrière-petits-enfants éclairent désormais de leur affection en attendant de fêter un centième anniversaire.

" IL ÉTAIT UNE FOIS... "

par Jean-Marie SIMON

LE SERVICE MILITAIRE NATIONAL

Le service militaire obligatoire d'un an fut suspendu en 1997 par le Président Jacques Chirac et cela pour plusieurs raisons : d'abord le coût que représentait ce service imposé à tous les jeunes gens d'une vingtaine d'années, mais surtout parce que les moyens mis à la disposition de l'armée avaient changé. L'introduction de l'électronique dans les moyens matériels comme les engins, les véhicules, les transmissions et la gestion demandait une formation plus longue et plus approfondie et quand certains l'avaient acquise, ils quittaient l'armée. C'est pour cette raison, surtout, que le gouvernement décida de créer une armée professionnelle avec engagement d'une durée de cinq ans minimum.

Mais, à quelle époque le service militaire obligatoire avait-il été imposé ? La conscription avait été créée et développée sous la Révolution Française avec le vote de la loi de Jourdan-Delbrel en 1798 qui l'imposa et l'organisa.

Napoléon Ier pourtant le rendra moins exigeant en mettant en place un conseil de révision par tirage au sort. Un quota de recrutement était fixé, mais chaque jeune homme en âge d'être choisi tirait au sort. Certains numéros exemptaient du service ceux qui avaient la chance de les tirer et d'autres imposaient le service national. Mais les familles qui avaient les moyens financiers pouvaient offrir, par notaire, une somme à un remplaçant qui accomplissait alors le service à la place de leur fils.

Mais en 1871, Léon Gambetta s'exprime en disant « que pour tout le monde il soit entendu, que quand en France un citoyen est né, il est soldat » alors le service militaire obligatoire moderne va être imposé.

Désormais, c'est au Chef-Lieu de canton qu'un conseil de révisions siégera pour sélectionner les appelés de l'armée. Pour nous, il s'agissait de la commune de Lapoutroie. Ce jour-là, la mairie était réservée à l'armée. Dans la salle du conseil municipal se tenait le jury composé du sous-préfet, des maires du canton et d'un médecin militaire d'un grade supérieur. Les bureaux étaient occupés par le personnel chargé de procéder à la visite médicale complète et dont les résultats étaient transmis au jury. Les examens terminés, les appelés, nus comme des vers, défilaient devant le jury qui annonçait pour chacun « bon pour le service », « ajourné » ou « réformé » quand un était handicapé.

A ce moment, les jeunes gens préféraient entendre « bon pour le service » car c'était une sorte de mot de passe pour pouvoir entrer dans le monde des adultes, mais aussi la promesse de vivre quelques jours de fête dans leur village. Alors, les conscrits, avec fierté, se coiffaient d'un chapeau garni de nombreux rubans multicolores et arboraient des insignes fixés à leur veste dont nous taïrons les inscriptions. Puis c'était l'attente de la date d'incorporation.

Malgré tout, le service militaire ne fut pas seulement négatif pour certains. Dans les deux contingents qui arrivaient dans les garnisons, se rencontraient des jeunes gens provenant de différentes régions de France, mal connues de la plupart et le fait d'en parler avec leurs camarades faisait naître l'idée qu'ils faisaient partie d'un grand pays, d'une patrie.

Mais aussi, le fait de vivre en communautés, avec respect envers leurs chefs et leurs copains, le fait de se discipliner, d'obéir à des ordres, de faire du sport ; toutes ces contraintes formaient leur caractère et élevaient un niveau intellectuel et moral parfois assez bas.

Notons enfin que le conseil de révision au niveau du canton fut supprimé au milieu du siècle dernier et que la sélection pour le service obligatoire eut lieu dans des régiments en garnison où les appelés furent convoqués pour une période de trois jours jusqu'à la fin.

Mais aujourd'hui en 2026, un nouveau service national est organisé à la demande du Président Emmanuel Macron et du Ministre des Armées. D'une durée de dix mois et basé sur le volontariat, il est ouvert aux filles comme aux garçons. Les volontaires, incorporés dans des régiments sélectionnés recevront un solde de 800€ et après une courte période de formation seront répartis selon leurs capacités dans les services du régiment pour aider les soldats professionnels. Après dix mois, les volontaires pourront s'engager dans l'armée active ou dans la réserve.

Grâce à un certain nombre d'engagements, les effectifs seront en augmentation, ce que la publicité faite dans les médias pour l'engagement professionnel n'arrivait pas à satisfaire.

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement Madame Catherine MERCKLÉ pour son engagement pendant toutes ces années au service de la municipalité.

En tant qu'adjointe au Maire, elle avait en charge la conception de chaque Barotché depuis 2020. Elle a ainsi permis la publication de 18 numéros grâce à son dynamisme et à une organisation efficace au service des habitants qui chaque année ont apprécié la richesse et la qualité de ce bulletin d'informations municipales.



C'est lors d'un samedi ensoleillé que Catherine MERCKLÉ a passé le flambeau à Nathalie SIMON sous le regard de Monsieur le Maire qui a côtoyé Catherine pendant douze années au sein du Conseil municipal.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

29 Mai	Don du sang à la Maison des Associations de 16h30 à 19h30
6 et 7 Juin	Expo Photo des passeurs d'image à la Maison des Associations Entrée libre de 9h à 18h
7 Juin	Marché aux puces au parc du Musée des Métiers du Bois
13 Juin	Fête du Club de Tennis et pré-inscriptions de 9h à 12h
20 Juin	Fête de la musique organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers dès 18h30 Participation de l'école maternelle pour la Kermesse , avec un spectacle à 19h00 RDV au parc du Musée des Métiers du Bois - Entrée libre Animations musicales proposées par la commune
26 Juin au 28 Août	Marché Montagnard du FestiBaroch de 17h à 20h chaque vendredi au parc du Musée des Métiers du Bois - Entrée libre
27 Juin	Tournoi de boules à côté du Musée des Métiers du Bois à partir de 10h
13 Juillet	Fête nationale organisée par le Club Sportif de Labaroche à partir de 19h avec petite restauration et animations, puis feux d'artifices proposés par la commune
16 Juillet	Visite du jury des maisons fleuries
12 et 13 Septembre	Journées des tourneurs et des chantourneurs au Musée des Métiers du Bois Entrée libre de 9h à 18h